

# Plan de mobilité de Grand Poitiers

*Choisir des solutions de mobilité adaptées au territoire*



Bureau communautaire du 12 décembre 2024

## Avis du Conseil de développement



**GRAND POITIERS**

communauté urbaine

# POURQUOI CETTE SAISINE ?



GRAND POITIERS

communauté urbaine



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

# OBJET ET CONTEXTE DE LA SAISINE

- Le plan de mobilité (PM) est une obligation inscrite dans le Code des transports, et renforcée par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 qui impose des thématiques obligatoires et la tenue d'une enquête publique.
- Avec un programme d'actions envisagé sur la période 2025-2035, le PM a pour objectif majeur de réduire l'autosolisme (conducteur sans passagers) et de développer les modes alternatifs à la voiture. Il concerne l'ensemble des déplacements réalisés sur Grand Poitiers, quels que soient le mode de transport et la finalité de ces déplacements.
- Le PM n'est pas un plan isolé, il entre en résonance avec de nombreuses autres politiques publiques et documents de planification existants ou à venir : le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Seuil-Du-Poitou, le plan climat air-énergie (PCAET), le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)...
- Le diagnostic et la stratégie du PM étant élaborés, **il faut à présent se concentrer sur son plan d'action, qui sera adopté fin 2024.**



# PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET ATTENTES DE GP

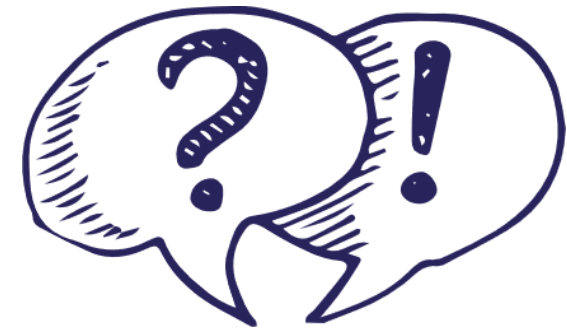
- Décliner le plan d'action à l'échelle de certains territoires stratégiques, pour identifier les solutions les plus adaptées.
- Identifier; parmi une liste de solutions, celles qui semblent les plus adaptées à ces territoires spécifiques, arguments à l'appui.
- Le Conseil est également invité à proposer d'autres solutions que celles figurant dans la liste, arguments à l'appui.
- Le Conseil de développement a été saisi dès la phase de diagnostic du PDM, pour compléter le diagnostic à partir de son expertise d'usage et réfléchir aux priorités à y inscrire. **Il est à présent saisi sur le plan d'action du PM.**



# QUESTION POSEE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, les questions posées au Conseil de développement sont :

- *Quelles sont les solutions qui vous semblent les plus adaptées pour répondre aux besoins de mobilité en milieu rural ?*
- *Quelles sont les solutions vous semblent les plus adaptées pour répondre aux besoins de mobilité sur la première couronne ?*



# CHOIX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Quatre fiches actions ont été retenues :

**A3** – Faire connaître les alternatives à la voiture individuelle et accompagner les acteurs du territoire dans le changement de pratiques

**B2** – Intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement

**B3** – Faciliter la démobilité

**C2** – Poursuivre la mise en accessibilité et mettre en place des plans piétons



# CALENDRIER DES ÉTAPES

14/05/24



## Séance d'appropriation

Réunion avec les services de Grand Poitiers afin de préciser l'état des travaux en cours et de sélectionner les fiches actions à traiter

06/06/24



## Séance de travail

Débat, échanges et partage d'idées à la suite du benchmark effectué sur les 4 fiches actions choisies

20/06/24



## Séance de travail

Débat, échanges et première rédaction de 3 des 4 fiches actions choisies

02/07/24



## Comité de suivi

Présentation des travaux en cours auprès devant les élus et les membres partenaires

04/07/24



## Séance de travail

Finalisation de la rédaction des fiches actions et préparation de la rédaction de l'avis  
Transmission des fiches actions et de l'avis aux élus communautaires

12/12/24



## Présentation en Bureau communautaire

Diaporama et présentation par les membres du Conseil de développement

# L'APPROCHE DU CODEV SUR LES FICHES ACTIONS

## Notre philosophie :

- ✓ CODEV : approche usager et non aménageur.
- ✓ Réalité constatée/perçue sur le « terrain » → pas toujours en accord avec l'intention initiale de la puissance publique.
- ✓ Parfois, une impression d'incohérence du fait d'un fonctionnement en silo entre les différentes équipes, d'un manque de coordination entre les différents porteurs des politiques publiques.
- ✓ Nécessité impérieuse d'une vision cohérente avec une hiérarchisation des objectifs (tout ne peut pas être mis en avant de la même façon).
- ✓ Prioriser davantage l'exemple positif pour faire changer les comportements → communication par la preuve
- ✓ De manière générale, donner envie plutôt que contraindre → plutôt que de contraindre et réprimer les automobilistes, leur donner leur envie de changer.

## 2 grandes idées à réaffirmer :

- ✓ Il y a une dimension préalable à toutes ces actions envisagées, le « co-bénéfice » santé et environnement (planète)
- ✓ La relation directe entre mobilité & urbanisme : la densité urbaine renforce forcément toutes formes de mobilités douces et collectives → nécessité de limiter l'étalement urbain dans les aménagements futurs

# L'AVIS EN RÉSUMÉ



GRAND POITIERS

communauté urbaine



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

# A3 - Faire connaître les alternatives à la voiture individuelle et accompagner les acteurs du territoire dans le changement de pratiques

## POURQUOI ?

L'approche doit être résolument « usagers » et vise à **proposer des solutions alternatives désirables et concrètes**.

## QUOI ?

Des itinéraires doux bien **identifiés** et continus : trajets **sécurisés** et **agréables** pour les piétons et les vélos (garages à vélos sécurisés à destination).

Un parcours **protégé de la chaleur** excessive, si possible de la pluie.

La conscience d'effectuer un exercice favorable à la **santé** et **moins coûteux**.

Un trajet **facile à planifier**, retour compris. (horaires maîtrisés, solutions multimodales simples et rapides, covoiturage facile)

Des transports en commun plus **rapides** et **plus confortables** pour les personnes âgées.

Des **ascenseurs** urbains à des endroits stratégiques (Préfecture, Dunes, Voie Malraux ...) pour réduire distance et effort.

## QUI ? POUR QUI ?

Les usagers de la voiture, les nouveaux arrivants, les personnes se déplaçant en dehors des heures de service des bus, les familles rurales. → découvrir les **autres solutions** de mobilité possibles.

## COMMENT ?

**Cartographie** lisible

**Tenir compte des usagers** dans le tracé des itinéraires piétons

Des **pistes cyclables peintes** (avec un fléchage cohérent)

**Lisibilité** de l'offre des transports en commun (ex: noms des arrêts de bus)

Améliorer l'**application** Vitalis + créer une application **participative** ?

**Améliorer l'intermodalité** au niveau des petites gares

**Incitation positive** (événements, animation, communauté de convaincus).

**Une action pour chaque cible** (administration, lieux d'éducation, entreprise)

# B2 - Intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement

## POURQUOI ?

Favoriser la **diversité** des modes de transports et proposer une **alternative viable** et **désirable** à l'autosolisme

Assurer la **cohérence** des moyens de mobilité douce entre les fonctions de différentes zones

Pour **corriger** l'existant

## QUOI ?

Développer des aménagements de type **écoquartier** et repenser les anciens aménagements dans cette approche pour y intégrer les **mobilités douces**

Mettre en place un **fléchage** pour identifier les cheminements mixtes piéton/vélo sécurisés

**Aménager les cheminements** « sauvages » ou spontanés créés par les habitants dans leurs usages quotidiens

## QUI ? POUR QUI ?

L'ensemble des habitant(e)s

## COMMENT ?

Rendre les nouveaux quartiers ou zones d'habitat collectif **attractives** et **désirables** (modèle de l'écoquartier)

**Partage** de la voirie (coexistence « pacifique »)

**Adapter/réserver** systématiquement la **voirie** aux piétons et à tous les modes doux

Développer les zones et axes de **déplacement partagés** en prenant en compte les flux et types de circulation réelle

**S'appuyer sur l'expertise d'usage** des habitants lors des concertations pour un schéma de mobilités douces

Maintenir les **possibilités de stationnement** des véhicules

Réfléchir à des centres commerciaux plus intra urbains et avec logement au-dessus et stationnement en sous-sol = **mixité des usages** de l'urbanisme (cf. Les Cordeliers)

# B3 - Faciliter la mobilité

## POURQUOI ?

**Éviter** ou **raccourcir** les **déplacements** pour les actes de la vie courante

Faciliter un **accès aux services** pour une population empêchée et œuvrer pour l'**équité** d'accès

**Réduire** les déplacements carbonés

**Désenclaver** les zones sans service

## QUOI ?

**Faciliter l'accès** aux **services publics** (information, agences France Services) ; l'accès aux **soins** ; le **travail à distance** (télétravail, coworking) ; le **covoiturage**.

**Favoriser** les **circuits courts**, le commerce itinérant et la livraison.

**Développer l'offre culturelle** en zone périurbaine et rurale.

## QUI ? POUR QUI ?

L'**ensemble des habitant(e)s** avec une attention prioritaire pour le **public empêché**, les **zones rurales** ou **éloignées** des services et le **public peu mobile** en zone périurbaine.

## COMMENT ?

**Services publics** → étoffer et faire connaître l'offre France services avec une itinérance ponctuelle dans les zones peu urbanisées ; faire en sorte que les renseignements téléphoniques du service public via le numéro unique 3939 soient plus accessibles pour éviter les déplacements inutiles ; lutte contre l'illectronisme

**Santé** → développer les offres mobiles de santé ; regrouper les infrastructures médicales existantes dans un même lieu ; travailler avec le pôle santé du CHU de Poitiers pour une meilleure accessibilité téléphonique à la prise de rendez-vous

**Travail** → maintenir la possibilité de télétravail et de réunions en distanciel ; cartographier les espaces de coworking

**Commerce** → Promouvoir les offres de service en circuits courts ; favoriser l'implantation des itinérants dans un secteur défini ; faire distribuer en mairie des livrets avec cartographie des services et offres mobiles par secteur ; mutualiser les offres de livraison

**Culture** → déplacer la culture en zone périurbaine ; partenariats entre communes

**Divers** → recenser, favoriser et promouvoir le covoiturage ; prévoir le broyage des végétaux et réutilisation sur place dans les jardins pour éviter des trajets ; sécuriser les accès aux écoles pour que les enfants puissent y aller seuls.

# C2 - [...] Mettre en place des plans piétons

## POURQUOI ?

Pour **renforcer la part modale de la marche** et augmenter le kilométrage moyen parcouru pour un **effet sensible sur la santé**

Pour contribuer à **redécouvrir son environnement** par l'adoption d'un rythme de vie plus lent dans l'esprit des démarches SLOW (*slow food, slow fashion, slow life*) et contribuer à **réduire le niveau de stress** de la vie quotidienne

## QUOI ?

Conclusions du **baromètre des villes « marchables »** : liaisons piétonnes traversantes, trottoirs en zone rurale, ascenseurs urbains, végétalisation

**Associer le pôle universitaire** pour l'approfondissement des connaissances sur la mobilité piétonne et **poursuivre avec le CODEV la réflexion sur l'élaboration d'un plan piéton** et contribuer à tester une méthode reproductible

La mobilité piétonne n'est pas qu'une question de voirie : demander la **création d'une « mission marche à pied »** ?

## QUI ? POUR QUI ?

**Tous concernés** : 99% des déplacements sont multimodaux et incluent une part plus ou moins importante de marche à pied

## COMMENT ?

### → Favoriser la marche

En agissant au niveau des zones génératrices de déplacement

En valorisant l'utilisation du bus, en tant que « marche augmentée »

### → Favoriser l'allongement des distances parcourues

En agissant au niveau des aires urbaines pour favoriser des déplacements pédestres plus longs

En développant une signalétique uniforme sur tout le territoire

En cartographiant les itinéraires piétons adaptés entre différents points névralgiques du territoire

En faisant respecter le code de la route et en développant un code de la rue

En développant une application participative (type Waze) pour la marche (itinéraires, incidents)

En diffusant très largement le questionnaire biannuel du prochain baromètre des villes « marchables »

# SUITES DE LA DÉMARCHE



GRAND POITIERS

communauté urbaine



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

# SUITE DE LA DEMARCHE

## Plan de Mobilité : phase de consultation

Après une première phase de diagnostic, cette seconde phase d'avis et de propositions sur quatre fiches actions ont visé à proposer l'expertise d'usage du CODEV dans le but d'enrichir les fiches actions du Plan de Mobilité.

Une première « maquette » du Plan de Mobilité étant finalisée, ce dernier sera mis à la disposition du public pour consultation du 23 décembre 2024 au 23 janvier 2025 sur la plateforme Jeparticipe.

## Expérimentation d'une méthodologie de plan piéton (2025)

Dans la continuité de la saisine et en collaboration avec la Direction Mobilités et la Mission PartiCit', le CODEV travaillera sur :

- l'élaboration d'une méthodologie de plan piéton dans deux communes de Grand Poitiers, l'une en zone urbaine et l'autre en secteur diffus. Diagnostic sur le terrain en présence d'habitants mobilisés au préalable.
- l'élaboration d'un code de la rue : proposition d'une méthode et mise en œuvre en associant les habitants du territoire.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## Contacts :

Conseil de développement de Grand Poitiers

[conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr)

05 49 30 22 56



GRAND POITIERS

communauté urbaine



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS